



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Finistère

Quimper, le 20 septembre 2023

Affaire suivie par :

Le recteur

**Benoît NOURY**

*l'EN référent Enseignement Moral et Civique et  
mobilisation pour les valeurs de la République*

T 02 98 86 11 39

[ce.0290138t@ac-rennes.fr](mailto:ce.0290138t@ac-rennes.fr)

**Sophie PONS**

*Division des élèves*

T 02 98 98 98 85

[ce.divel294@ac-rennes.fr](mailto:ce.divel294@ac-rennes.fr)

1 Boulevard du Finistère

CS 45033

29558 QUIMPER Cedex 9

Mesdames les enseignantes et messieurs les  
enseignants des classes de CM2 et 6ème des écoles et  
collèges publics et privés du Finistère

S/c

Mesdames les inspectrices et Messieurs les  
inspecteurs de l'Education Nationale, Mesdames et  
Messieurs les chefs d'établissements des collèges  
publics et privés du Finistère

### **Objet : Opération « Parlement des enfants »**

En 2023-2024, l'Assemblée nationale et le ministère de l'éducation nationale organisent conjointement la **27<sup>ème</sup> édition du Parlement des enfants**.

Cette opération entre dans le champ du programme d'enseignement moral et civique et contribue à l'apprentissage des valeurs de la République au travers d'un projet d'écriture rigoureux : l'élaboration et la rédaction d'une proposition de loi.

En favorisant la compréhension du sens et des symboles de la République, ainsi que des raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une démocratie, le Parlement des enfants participe à la construction d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement, s'inscrivant ainsi pleinement dans le parcours citoyen de l'élève (circulaire n°2016-092 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale du 23 juin 2016).

L'opération s'adresse aux **classes de CM2** et aux **classes de 6ème** des écoles et collèges publics ou privés sous contrat d'association.

**Pour cette 27<sup>e</sup> édition, les élèves sont invités à élaborer des propositions de loi sur le thème :**

**« Favoriser la pratique sportive chez tous les jeunes » pour les classes de CM2,  
« Promouvoir l'égalité femmes/hommes à travers le sport » pour les classes de 6e.**

Alors que la ville de Paris accueillera les jeux Olympiques d'été en 2024, les deux thèmes retenus inciteront les élèves à promouvoir la pratique sportive comme un véritable outil au service de la citoyenneté. En découvrant le rôle du législateur, ils réfléchiront aux façons dont le sport peut constituer un vecteur de mixité sociale, un levier véhiculant les principes de la République et un moyen de renforcer le vivre ensemble. En abordant les questions relatives à l'égalité ou à la lutte contre toutes formes de discrimination, ces thèmes répondent aux programmes d'enseignement moral et civique, et contribuent à leur formation de futurs citoyens.

Vous trouverez des informations détaillées sur le déroulement de cette opération dans le document joint en annexe ainsi que sur la page suivante : <http://du11.drdn.fr/IMG/pdf/01492/le-parlement-des-2016-092.pdf>

Les enseignantes et les enseignants qui souhaitent participer à l'opération sont invités à envoyer leur candidature à la Division des élèves ([ce.divel294@ac-rennes.fr](mailto:ce.divel294@ac-rennes.fr)) sous-couvert de l'IEC de circonscription ou du chef d'établissement **pour le vendredi 20 octobre 2023, dernier délai.**

Elles, ils expliquent, en une trentaine de lignes maximum par le biais de l'imprimé ci-joint, les raisons pour lesquelles elles, ils souhaitent participer à l'opération.

Les classes retenues seront notifiées avant le 10 novembre 2023.

La proposition de loi de chacune des classes retenues devra parvenir à la Division des élèves le **vendredi 9 février 2024** dernier délai, sous-couvert de l'IEC de circonscription ou du chef d'établissement.

Cette proposition de loi ne doit pas être envoyée à l'Assemblée nationale par voie postale ni par le biais de la messagerie de l'opération. De même, la proposition ne doit pas être transmise par le député dont relève les classes, sous peine d'être déclarée irrecevable.

Un jury académique désignera entre la mi-février et la mi-mars 2024 une proposition de loi par niveau de classe pour concourir au niveau national. Elles devront alors réaliser une vidéo afin de présenter et défendre leur proposition de loi. Toutes les classes participantes à l'opération pourront dès le mardi **21 mai 2024** débattre et voter pour la proposition de loi qui leur semble être la meilleure à l'échelle nationale.

Les deux classes retenues au niveau académique seront invitées à la cérémonie de remise des prix à Paris le lundi 17 juin 2024.

Pour le Recteur, et par délégation,  
La Directrice Académique  
des Services de l'Éducation Nationale du Finistère

  
Guyène ESNAULT

PJ : Imprimé de candidature à retourner pour le 20 octobre 2023  
Règlement de l'opération "Parlement des enfants"